

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

**Mercredi 11 décembre 2024 à la salle multi-activités à Vernajoul**

**COMPTE-RENDU**

**Date de convocation : le 28 novembre 2024.**

**Etaient présents :**

Collège Régional : Kamel CHIBLI, Isabelle PIQUEMAL et Mélanie TISNE VERSAILLES

Collège Départemental : Olivier RATON et Véronique RUMEAU

Collège Communal : Georges ARCIZET, Jean Louis ATTANE, Jean CASSAN, Muriel CAVAILLES, Jocelyne CHANCE, Jean Louis CONTE, Gilles COURDIL, Jean François DELHON, Régis ESPES, Marie Pierre EYCHENNE, Jocelyne FERT, Pierre Marie GIRARD, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, Michel LAZARO, Georges MARTIN, Aurélie MIR, Alex MIROUSE, Thierry PORTET, Thierry RANNOU, Antoine RODRIGUEZ, Guy ROUMAT, Jean Paul ROUQUIER, Jacques SEGUELAS, Thierry TARIOL et Wilm WIJNEN

**Ont donné pouvoir :**

Collège Régional : Alexandre BERMAND et John PALACIN à Kamel CHIBLI

Collège Départemental : Raymond BERDOU et Christine TEQUI à Véronique RUMEAU

Collège Communal : Marie Léone BLAIN à Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Laurence BUGAT à Thierry TARIOL, Danielle CARRIERE à Jean-Louis ATTANE, Patrice COMMENGE à Thierry PORTET, Catherine COULON à Jocelyne FERT, Dalia DEDIEU à Thierry TARIOL, Bernard DELBOSC à Jean-François DELHON, Jean Louis DENAT à Georges ARCIZET, Rosy FAUCET à Marie-Pierre EYCHENNE, Yvon LASSALLE à Jean-Louis ATTANE, Michel LOUBET à Jocelyne FERT, Patricia MARROT REINARD à Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Patricia QUINAT-RAYNAUD à Thierry PORTET et Janine ROUMAT à Marie-Pierre EYCHENNE

**Excusés ou absents :**

Collège Régional : Pascale CANAL

Collège Départemental : Nathalie AURIAC et Nadine NENY

Collège Communal : Patrick AMARDEILH, Suzette AMILHAT, Michel ANGLADE, Dominique ANTOLINI, Benoit ARAUD, Daniel ARTAUD, Maryline BABY, Hadrien BARATHIEU, Elodie BARBE, Arsène BARBOSA, Emmanuel BARNET, Jean Michel BAVEREL, Marie Rose BENDICK, Jean Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Jean Marie BIGOT, Jean Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christiane BONTE, Christophe BONVINI, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Laurent BOUTET, Francis BOY, Marie Line BREGANI, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Olivier CAPDEVILLE, Sylvie CARBONNE, René CAZALE, Daniel CAZARUC, Jimmy CHATELAIN, José CLIVILLE, Jean-Claude COMMENGE, Jean Luc CONTACOLLI, Mélanie COT, Antoine DALLA-PIETA, Maxime DANGLA, Hélène DENAT, Gabriel DIAZ, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie Anne DUPONT, Hélène DUPUY COUTAND, Abdel EL YACOUBI, Jean Claude ESCASSUT, Gilles ESTAQUE, Éric EYCHENNE, Olivier FERNANDEZ, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNIÉ, Annick FOURQUET, Guy FREBY, Thomas FROMENTIN, Laurent GALISSIER, Jean Michel GARCIA, Jean Louis GARIE, Stéphane GARNIER, Anne Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Sophia GREGORIOU, Nelson GUICHET, Pierrette ICART, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Sophie KUCSKOWSKI, Christophe KUNT, Pierre LABOURDETTE, Serge LAFFONT, Christian LAMMENS, Catherine LAMY, Glenda LANGUE, Olivier LAURENT, Isabelle LEDUC, Frédéric LELANDAIS, Claude LENOIR, Michel LIMOGES, Sandrine LOUBET, Amélie LUC, Romain MAESTRIPIERI, Céline MALGAT, Marie Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Florence MARTINS PONS, Laurent MASNOU, Adeline MAUDUIT, Denis MIALHE, Annie MICHEL, Laurent MILHORAT, Elisabeth MIROUZE, Serge MORA, Jean-Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Magali PEDOUSSAUT, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Maryse PERIGAUD, Agnès PICARD, Jean Luc PICHENOT, Mathias PIQUEMAL, Thibaut PIQUEMAL, Maryse PLANTADE, Christian PORTA, Henri POUCHES, Thierry PROS, Sylvie PUJOL, Christian PUJOL, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Colette ROMIER, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Catherine ROUJA, Véronique ROUSSEAU, Marion SABLAYROLLES, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Laure SENTENAC, Alain SERVAT, Sandrine SIMON, Jean Louis SOULA, Michaël STEPHAN, Cédric TAGLIAFERRO, Michel

TARTIE, Patricia TESTA, Jean Christophe THEISEN, Pascale TIEVANT, Patrick TIMBART, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Éric VERGE, Aymeric VOISIN et Bruno WATRIN

**Invités présents :**

Jean-Claude RIVIERE, Amis du PNR PA., Philippe CAUSSE, La Dépêche du Midi, Marie-Christine DARMIAN, Conseil Départemental de l'Ariège, Jean-Paul FERRE, Maire de Vernajoul, Robert MANCEAU, ANA-CEN Ariège, Georges MARROT, Maire Délégué de Surba, et Claire PAGES, Région Occitanie

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée et salue les Conseillers Régionaux et Départementaux, les délégués des communes et des intercommunalités, ainsi que les membres associés présents.

Le Président remercie Jean-Paul FERRE, Maire de Vernajoul, pour son accueil dans la salle multi-activités de la commune.

Jean-Paul FERRE témoigne de son plaisir à accueillir les membres de l'Assemblée dans la nouvelle salle de Vernajoul. Sa construction représente un investissement important pour la commune de Vernajoul, auquel l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège ont participé. Jean-Paul FERRE souligne que le PNR est important pour le territoire et souhaite des travaux fructueux à l'Assemblée.

Le Président excuse les délégués qui n'ont pu se rendre disponibles, notamment Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège (CD09), retenue par un imprévu. Il souhaite la bienvenue à Marie-Christine DARMIAN, Directrice de l'Attractivité, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DAATE) du CD09, et souligne la présence forte des techniciens du Département aux Comités syndicaux mais également aux Bureaux du SMPNR.

Le Président désigne Isabelle PIQUEMAL, Conseillère Régionale, comme secrétaire et ouvre la séance.

## **I - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2024**

Le Président demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au compte-rendu de la réunion du Comité syndical qui s'est tenu le 17 septembre à Gajan, et dans la négative propose de procéder au vote.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2024.**

## **II – ELABORATION DE LA CHARTE 2025-2040**

Le Président rappelle que l'enquête publique sur le projet de Charte 2025-2040 du SMPNR s'est déroulée du 14 octobre au 24 novembre 2024, avec des permanences des commissaires-enquêteurs organisées dans 12 communes et une permanence en visioconférence. Il précise que les Commissaires-enquêteurs ont été à l'écoute de la réalité du territoire, notamment sur les difficultés rencontrées par les éleveurs et l'actualité de l'agriculture. Le Président souligne que le PNR n'est pas uniquement un territoire préservé, le développement en accord avec les ressources locales est un enjeu fort de la charte actuelle et de la future charte.

Matthieu CRUEGE, Directeur Général des Services du SMPNR, remercie les maires et les équipes des communes du PNR pour leur soutien et leur aide dans l'organisation de l'enquête publique. Les sollicitations du SMPNR ont été nombreuses, particulièrement pour les communes qui ont accueilli les permanences.

Matthieu CRUEGE détaille les éléments quantitatifs des contributions au 24 novembre 2024, après six semaines d'enquête publique : 220 contributions ont été transmises, dont environ 100 sur l'ours, avec 25% des contributions qui viennent de l'Ariège. Les autres sujets les plus souvent abordés sont les énergies renouvelables, avec des manifestations d'opposition au projet de panneaux photovoltaïques flottants sur le lac de Mondély, le projet de réouverture de la Mine de Salau (10 %). Des démarches nationales ont lancé beaucoup d'appels à contribuer sur les réseaux sociaux qui ont ciblé

quatre PNR, en particulier des promoteurs de loisirs verts (4x4, quad), qui manifestent le souhait d'une plus grande liberté d'accès aux chemins. D'autres sujets qui concernent le territoire ont été abordés (l'eau, la forêt...), en lien ou non avec la charte du PNR.

Matthieu CRUEGE précise que le mémoire de réponse à l'Enquête publique doit être transmis à la Commission d'enquête le mercredi 18 décembre 2024. En fonction de l'avis des Commissaires enquêteurs, la 4<sup>ème</sup> version du projet de Charte 2025-2040 du SMPNR sera présentée au Comité syndical mi-février 2025. Les délibérations des collectivités pour l'adhésion à la Charte 2025-2040 du SMPNR auront lieu d'août à novembre 2025. Des documents de synthèse sont en préparation et le Président et Matthieu CRUEGE se rendront disponibles pour se rendre dans les communes, en réunion publique ou en Conseil Municipal.

Matthieu CRUEGE ajoute que le site internet du SMPNR a été piraté au beau milieu de l'enquête publique, sans toutefois la perturber : l'ensemble des documents de l'enquête est resté accessible via le site dématérialisé. Les services du SMPNR travaillent d'arrache-pied avec le prestataire informatique pour restaurer et sécuriser le site.

Le Président remarque que les cybers attaques font malheureusement partie de l'actualité. Il précise que les sujets qui prédominent dans les contributions à l'enquête publique sont complexes et à forte tension : la question de la prédation, en particulier l'ours, les énergies renouvelables... Le SMPNR a répondu sur ces sujets, dont beaucoup sont traités au niveau de l'Etat. L'avis du SMPNR est sollicité et son analyse est prise en compte dans les projets d'équipement en énergies renouvelables, la Charte exprime les enjeux de développement nécessaire, tout en préservant les ressources et le foncier agricole. La dimension patrimoniale et la souveraineté alimentaire sont des enjeux majeurs.

Le Président remercie les communes pour leur aide et leur soutien dans l'organisation de l'enquête publique.

## Présentation de Lucie HENRIOT, animatrice territoriale COUSERANS

Le Président demande à Lucie HENRIOT, chargée de mission Développement Territorial, de se présenter.

Lucie HENRIOT salue les membres de l'Assemblée et explique qu'elle est en charge depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 des politiques contractuelles, essentiellement les Contrats territoriaux Occitanie (CTO) et les Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), sur le secteur du Couserans en partenariat avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP). L'objectif de ces contrats est de mettre en lien des projets structurants du territoire. Elle précise qu'elle anime également des contrats Bourg-centre et qu'elle aide les communes qui ont peu d'ingénierie à trouver des financements pour leurs projets d'aménagement.

Lucie HENRIOT ajoute que pour moitié de son temps elle travaille pour le Groupe d'Action Local (GAL) Couserans, pour animer le programme européen Leader.

Lucie HENRIOT souligne qu'un courrier relayé par Laura SERVAT de la CCCP va être envoyé aux communes du Couserans pour recenser tous les projets 2025. Elle lance un appel aux communes à répondre à ce courrier avant fin janvier 2025 pour les demandes de financements.

Le Président souhaite la bienvenue à Lucie HENRIOT et explique que pour les autres communes du SMPNR qui ne font pas partie du Couserans, ces services sont réalisés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Ariège et la communauté d'agglomération Foix Varilhes.

Alex MIROUSE, Maire délégué de Clermont, indique que les documents sur les CTO Couserans ont bien été transmis aux communes, mais que les informations sur le GAL LEADER Couserans ne sont pas forcément accessibles et claires. Alex MIROUSE croit comprendre que des projets sont déjà fléchés, inscrits dans les maquettes financières, alors que les élus de la CCCP ne sont pas forcément au courant. Par ailleurs les contrats CTO Couserans impliquent une multiplication des dossiers auprès de divers financeurs.

Le Président remarque que les projets d'aménagement des communes sont en général connus et que le choix de répartir l'enveloppe financière sur l'ensemble des projets ou de favoriser l'émergence de projets structurants est un choix politique. L'enveloppe du GAL LEADER est relativement modeste : 1,2 millions d'euros sur cinq ans (2023-2027).

Matthieu CRUEGE explique que cette enveloppe ne discrimine pas le Couserans par rapport aux autres Régions : elle est calculée selon un ratio par habitant. Le point positif du dispositif est qu'il permet de financer l'ingénierie pour accompagner les communes au montage des projets. Il remarque que chaque financeur a ses propres règles, ses procédures, ses critères, mais un certain nombre de critères sont malgré tout alignés et les ingénieries fonctionnent bien ensemble.

Luce RAMEIL remarque que la discussion est encore en cours avec la Région pour porter le GAL LEADER. Elle explique que si dans les communes des dossiers CTO sont déjà prêts, transmettre les copies à Lucie HENRIOT facilitera les démarches.

Jocelyne FERT souligne que le GAL LEADER est accessible aux privés.

## **PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2025**

Matthieu CRUEGE remarque qu'avant le débat sur les Orientations Budgétaires, il est important d'expliquer pour quelles actions l'argent va être utilisé : les actions phares, ou les nouvelles actions qui vont être concrétisées en 2025. 31 actions sont programmées à hauteur de près d'1,6 millions d'euros, financés à 65 % par des subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région....

Matthieu CRUEGE détaille le programme d'actions 2025. Ces actions comprennent des actions de développement territorial (Plan Alimentaire Territorial, Leader Couserans, Santé Environnement...), des actions de préservation de la biodiversité et de l'agriculture (Natura 2000 et mesures agroenvironnementales), de restauration de la biodiversité (bouquetin, réserve nationale souterraine, Conseil Scientifique...), des actions de valorisation de l'espace et des paysages (adaptation des forêts au changement climatique, réouverture d'espaces enfrichés, filière pierre et urbanisme, Charte forestière, Paysage...) et des actions dites « transversales » (Charte, communication, projets transfrontaliers...).

Matthieu CRUEGE précise que le nouveau chargé de communication du SMPNR va arriver le 6 janvier 2025 avec entre autres missions l'organisation de la communication sur la révision de la charte et la préparation de l'extension du périmètre. Il ajoute que le pôle administratif travaille à sa réorganisation depuis plusieurs mois, en termes de définition des rôles, de compétences et d'outils.

Il souligne que le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 est le dernier moment pour répondre aux appels à projets POCTEFA, qui permettent au SMPNR de travailler plus rapidement et plus efficacement grâce à la coopération, et qui sont un moyen d'obtenir des effets leviers.

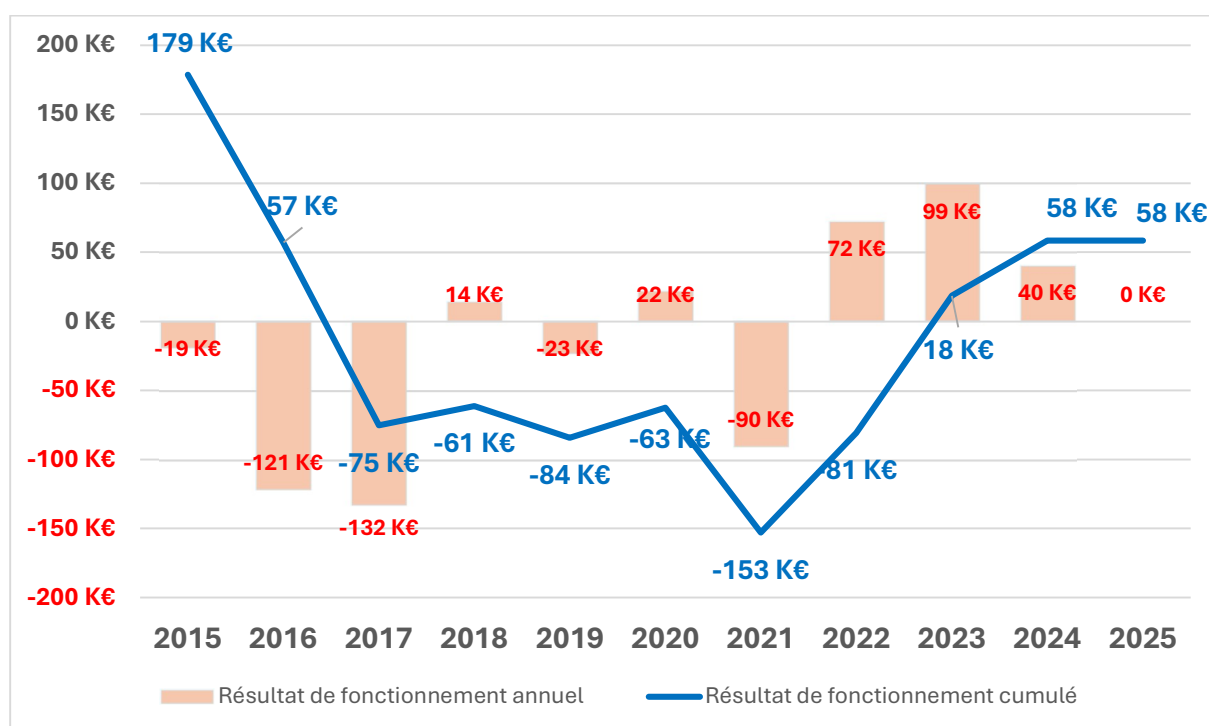
## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Jocelyne FERT, Vice-présidente du SMPNR en charge des Finances, rappelle que les années 2022 et 2023 ont été marquées par des décisions fortes de la part des membres du Syndicat, ayant notamment conduit à l'amélioration de sa trajectoire financière. L'objectif en 2025 est de maintenir l'équilibre atteint en 2023 et 2024 : consolider les bases et les solidifier, notamment en prévision de l'extension du périmètre du PNR prévue pour la nouvelle Charte 2025-2040.

Jocelyne FERT souligne que le budget 2024 est en léger excédent. Les prévisions 2025 s'appuient sur un fonctionnement identique, la prudence reste de rigueur.

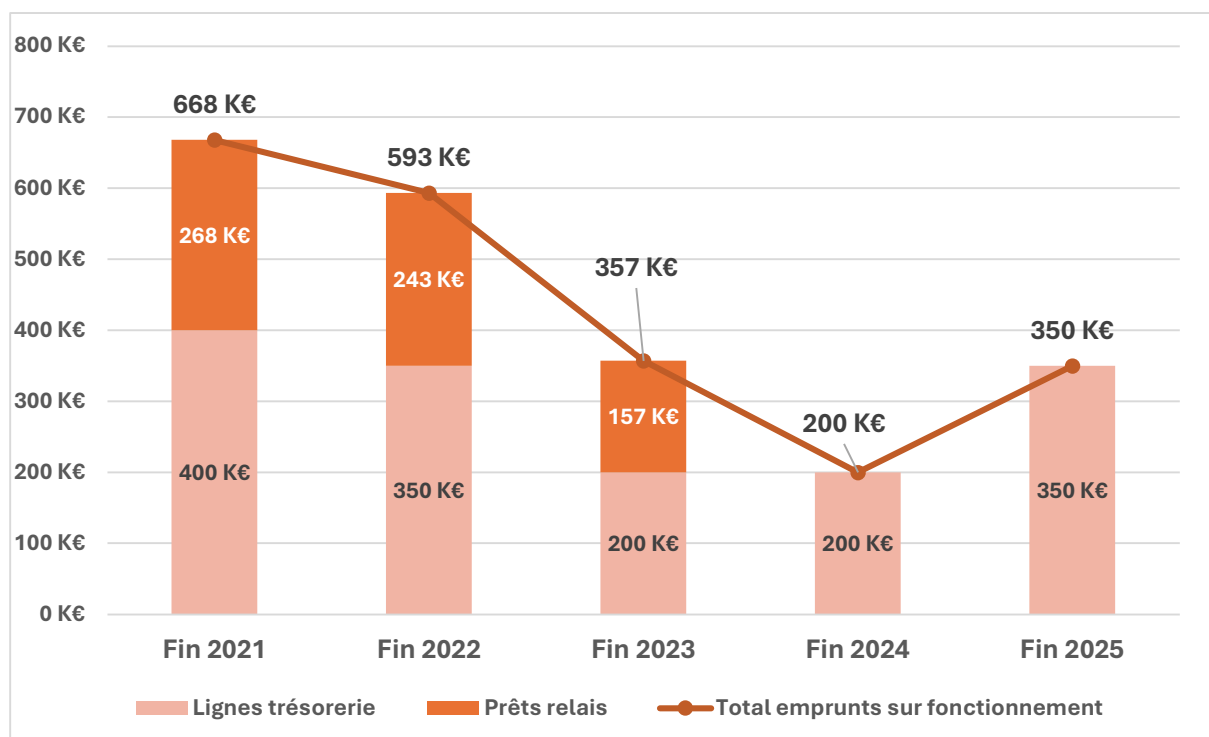
Pour l'année 2025 il est proposé les 3 grandes orientations financières suivantes :

## 1. Garantir le maintien des équilibres financiers

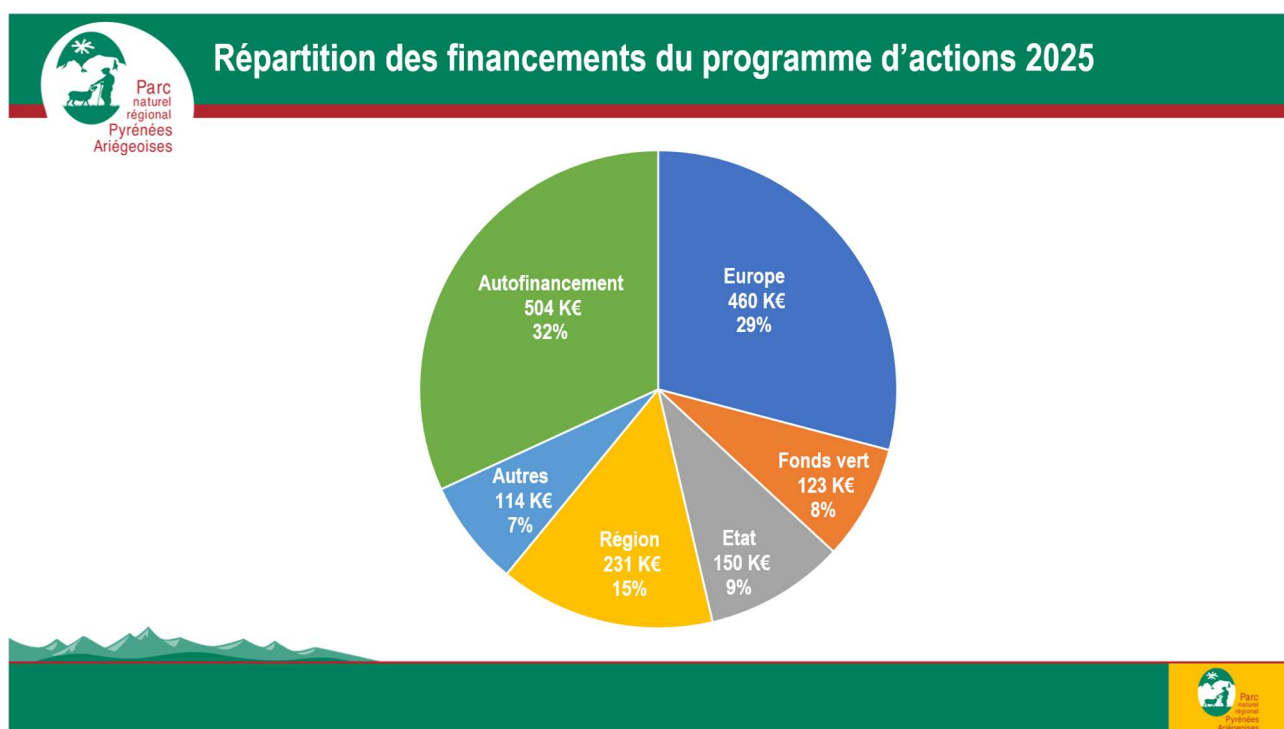
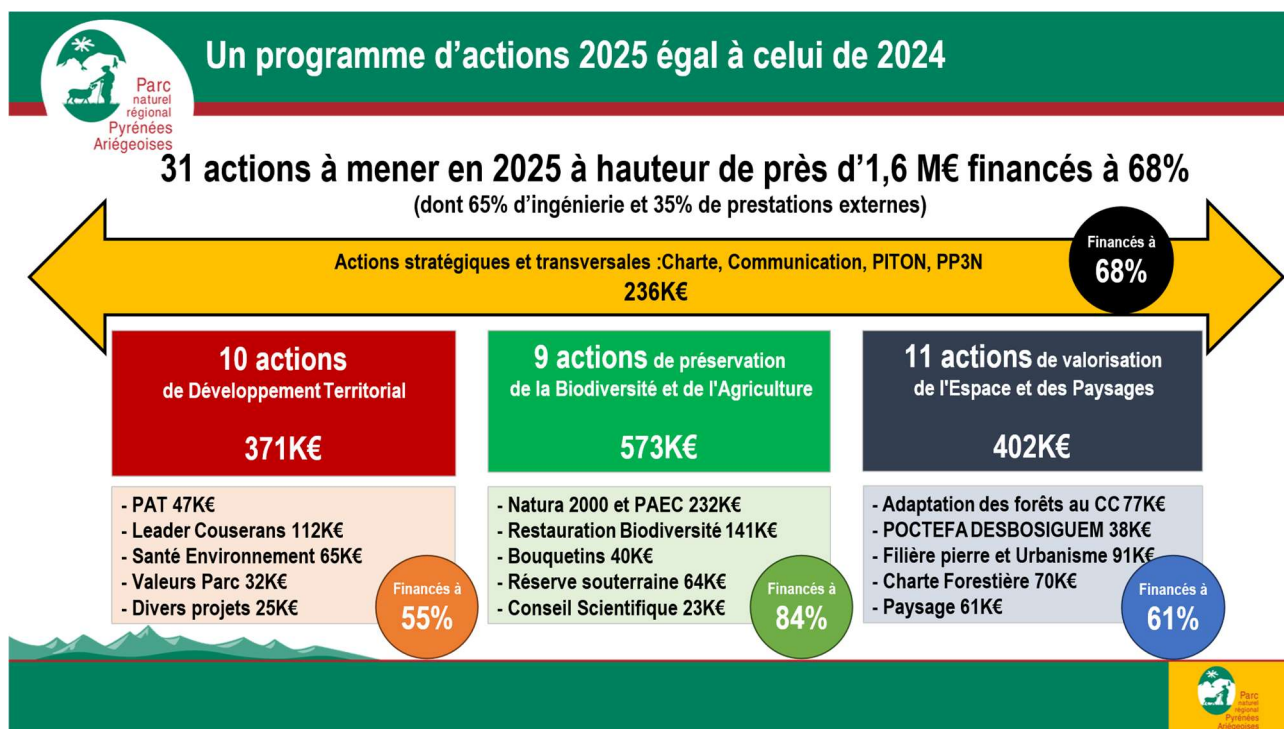


## 2. Poursuivre la maîtrise de la trésorerie

Jocelyne FERT explique que la dette financière comporte un problème de trésorerie récurrent dû aux délais de règlement des subventions. Une seule ligne de trésorerie a été utilisée en 2024, sur un potentiel de 350 000 € et le prêt relais toxique a été remboursé. Ce potentiel de 350 000 € est conservé en 2025, afin de pallier aux imprévus.



3. Déployer un programme d'actions conforme à la feuille de route, en anticipation de la future charte et du nouveau périmètre du PNR



Jocelyne FERT explique que les coûts structurels de fonctionnement ainsi que la part à autofinancer sur le programme d'actions, sont maîtrisés et couverts par des recettes suffisantes pour atteindre ces 3 grands objectifs. Elle souligne que la part d'autofinancement est importante (32 %) et que pour mener le programme d'actions, il est nécessaire d'avoir une équipe adaptée et renforcée en 2025, en préparation également de la nouvelle charte et de l'extension du périmètre.



## Chiffrage des dépenses prévisionnelles pour 2025 : comparaison avec 2024

|                                                        | 2024            | Evolutions prévisionnelles entre 2024 et 2025                                                                                                         | 2025                | Autofinancement à supporter |
|--------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------|
| Programme d'actions                                    | 1 589 K€        | -6 K€ - Internalisation de prestations sur divers programmes                                                                                          | 1 583 K€ 0%         | 502 K€ 32%                  |
| Coûts structurels<br>(dont investissements)            | 637 K€          | -31 K€<br>- Fin de l'agent mise à disposition<br>- Réorganisation du Pôle Administratif suite au départ de la Directrice Administrative et Financière | 606 K€ -5%          | 606 K€ 100%                 |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b><br>(hors opérations d'ordre) | <b>2 226 K€</b> | <b>-37 K€</b>                                                                                                                                         | <b>2 189 K€ -2%</b> | <b>1 108 K€ 51%</b>         |



## Chiffrage des recettes prévisionnelles pour 2025

|                |                                                   |                                                                                                     |
|----------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | Cotisations statutaires                           | 470 K€ Région Occitanie (50%)<br>235 K€ Bloc communal (25%)<br>235 K€ Département de l'Ariège (25%) |
|                | Cotisations Foix ville porte                      | 19 K€                                                                                               |
|                | Dotation Etat                                     | 150 K€                                                                                              |
|                | <b>TOTAL recettes certaines de fonctionnement</b> | <b>1 109 K€</b>                                                                                     |



Ces 1 109 K€ de recettes certaines permettent bien de couvrir les 1 108 K€ d'autofinancement prévisionnels

|         |                                         |                                                                                                                                |
|---------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACTIONS | Recettes <u>certaines</u> sur actions   | 900 K€                                                                                                                         |
|         | Recettes <u>incertaines</u> sur actions | 44 K€ Médiateurs<br>66 K€ Contrat spécifique Région<br>30 K€ Plan Alimentaire Territorial<br>40 K€ Animation Charte Forestière |
|         |                                         | 180 K€                                                                                                                         |
|         |                                         | 1 080 K€                                                                                                                       |



Des inconnues subsistent sur le financement du programme d'actions à hauteur de 180 K€

**TOTAL RECETTES 2025 2 189 K€**



Jocelyne FERT remarque que les recettes prévisionnelles comprennent des recettes certaines et d'autres qui ne le sont pas. La proposition soumise au DOB ne prévoit pas d'augmentation des cotisations statutaires, ce malgré l'inflation et les augmentations des charges sociales patronales

Marie-Pierre EYCHENNE, déléguée à la forêt et à la filière bois, demande si l'on peut considérer que la dotation de l'Etat est certaine.

Le Président remarque que les budgets sont forcément prévisionnels et que rien n'est jamais certain, d'autres informations seront accessibles en début d'année 2025 et le vote du budget aura lieu au Comité syndical mi-février. Il souligne que le

SMPNR est sorti d'une situation financière très difficile et remercie Jocelyne FERT et l'ensemble de l'équipe du SMPNR pour le travail accompli. Il précise que le modèle des Parcs est toujours en question et qu'une fois la situation au gouvernement posée, il souhaite remettre le sujet de la contribution de l'Etat au financement des PNR à l'ordre du jour.

## **EMPLOIS**

Jocelyne FERT rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

### **Pôle Biodiversité, Agriculture et Territoires**

#### **Natura 2000**

Jocelyne FERT rappelle que le SMPNR est engagé dans l'animation de sites Natura 2000, supportée par des financements européens FEADER.

Dans le cadre de la programmation annuelle des financements Natura 2000, il est nécessaire de renouveler les emplois actuellement existants. Aussi il est proposé de créer deux emplois de contractuels à plein temps, par référence au grade d'Ingénieur territorial, pour une durée maximale d'un an, avec prises d'effets aux termes des actuels emplois, et sous réserve de l'obtention des financements correspondants.

Afin de conforter l'équipe d'animation Natura 2000, notamment pour la valorisation et l'animation pédagogiques, il est proposé en outre de créer un emploi contractuel à 80 %, pour une durée maximale d'un an, à pourvoir par référence aux grades d'Ingénieur ou de technicien territorial avec prise d'effet sous réserve de l'obtention des financements correspondants.

**Le Comité syndical à l'unanimité décide de renouveler deux emplois Natura 2000 contractuels à plein temps par référence au grade d'Ingénieur territorial pour une durée maximale d'un an, et de créer un emploi Natura 2000 contractuel à 80 %, par référence aux grades d'Ingénieur ou de technicien territorial pour une durée maximale d'un an, sous réserve de l'obtention des financements correspondants.**

### **Pôle Développement et Politiques Territoriales**

#### **Alimentation**

Jocelyne FERT rappelle que le SMPNR disposait d'une chargée de projet en charge de l'Alimentation, dont le contrat est parvenu à terme au 30 juin dernier, en fin des financements disponibles. De nouveaux financements ont été depuis obtenus auprès de la direction régionale en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) au titre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le SMPNR, permettant de renouveler cet emploi. Aussi il est proposé de créer un emploi de contractuel à 80 %, par référence aux grades d'Ingénieur ou d'Attaché territorial, pour une durée maximale de deux ans.

**Le Comité syndical à l'unanimité décide de créer un emploi de chargé de projet en charge de l'Alimentation contractuel à 80 %, par référence aux grades d'Ingénieur ou d'Attaché territorial, pour une durée maximale de deux ans sous réserve de l'obtention des financements correspondants.**

### **Pôle Espaces et Paysages**

#### **Cartographie**

Jocelyne FERT explique que les systèmes d'informations géographiques (SIG), autrement dit la cartographie, permettent de gérer un ensemble de données pour générer des cartes de différentes natures et usages. Indispensable à l'activité du

SMPNR et de plus en plus à ses collectivités membres, la cartographie permet de dresser des bilans ou de suivre une action : elle est devenue un outil pivot dans de nombreux domaines techniques.

Pour que cette fonction support puisse jouer pleinement son rôle et être déployée au service des collectivités du PNR, elle doit être composée de plusieurs éléments : un logiciel approprié, les données pour le faire fonctionner et un emploi dédié avec des compétences spécifiques (gestion et traitement des données cartographiques, connaissance du cadre réglementaire). Le poste de « sigiste/cartographe » est actuellement absent de l'organigramme du SMPNR, bien que prévu dans sa charte actuelle et future. Des financements ont été obtenus auprès de la Région Occitanie et du Fond Vert pour le financer.

Afin de mettre en place ces capacités en cartographie, il est proposé de créer un emploi contractuel à 50 %, pour une durée maximale de 2,5 ans, à pourvoir par référence aux grades de rédacteur ou de technicien territorial.

**Le Comité syndical à l'unanimité décide de créer un emploi contractuel de sigiste/cartographe à 50 %, par référence aux grades de rédacteur ou de technicien territorial, pour une durée maximale de 2,5 ans et sous réserve de l'obtention des financements correspondants.**

#### Charte forestière de territoire

Jocelyne FERT explique que les financements européens FEADER permettent de consolider l'ingénierie disponible pour assurer l'animation de la politique forestière et de la filière bois, dans le cadre de la charte forestière de territoire portée par le SMPNR et de son plan d'actions. Il est donc proposé de créer un emploi contractuel à 50 %, pour une durée maximale de trois ans, à pourvoir par référence aux grades d'Ingénieur ou de technicien territorial avec prise d'effet sous réserve de l'obtention des financements correspondants.

Gilles COURDIL, délégué de Saint-Paul-de-Jarrat, demande si les embauches et les actions sont maintenues en cas de financements non obtenus.

Le Président explique que si les financements font défaut, le SMPNR n'a pas la capacité d'autofinancement nécessaire pour s'engager dans les actions ou les programmes correspondants.

**Le Comité syndical décide à l'unanimité de créer un emploi contractuel à 50 %, pour l'animation de la charte forestière et de la filière bois, pour une durée maximale de trois ans, à pourvoir par référence aux grades d'Ingénieur ou de technicien territorial et sous réserve de l'obtention des financements correspondants.**

## **PROGRAMME D'ACTIONS**

### Appel à projets auprès des collectivités du PNR : financement de projets en pierre sèche locale (réf. Charte art. 4.3, 7.8 et 8.7)

Jean-Louis ATTANE, Vice-président en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du patrimoine et des paysages, rappelle que pour continuer à développer la filière pierre, le SMPNR s'est engagé dans un projet POCTEFA « PETRA » porté par la Communauté de travail des Pyrénées et associant des partenaires transfrontaliers. Le projet est financé par des fonds européens FEDER (65%) et par la Région Occitanie (15%). Le projet POCTEFA PETRA a ainsi permis la création du mur de soutènement à Saint-Paul-de-Jarrat, réalisé par Vallées Villages Montagne, chantier d'insertion à Tarascon-sur-Ariège.

Le SMPNR propose aujourd'hui à ses collectivités membres de bénéficier de ces financements pour réaliser des projets en pierre sèche locale :

- soit pour la restauration de murs de soutènement ou de murs de clôture en pierre sèche ;
- soit pour la création de projets démonstratifs, exemplaires ou innovants : création d'aménagements extérieurs en pierre sèche dans l'espace public, création d'un mur de soutènement routier...

Elodie ROULIER, coordinatrice du Pôle Espaces et Paysages, explique que la restauration de murs en pierre sèche sera réalisée par le biais de formations professionnelles sur du patrimoine communal. Les communes volontaires qui

accueilleront ces chantiers écoles devront mettre à disposition la pierre locale, une salle et des sanitaires ainsi que des petits outils (brouettes, pelles, pioches). Elles devront faire participer au moins un employé communal à la formation.

Pour les projets de création, par exemple un mur de soutènement de parking, un banc pour un espace public... l'enveloppe financière globale de 20 000 € sera répartie entre les projets sélectionnés.

Jean-Paul ROQUIER, délégué de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon demande si les communes qui n'ont pas d'employé communal pourront proposer un projet de chantier-école.

Elodie ROULIER explique qu'un habitant de la commune peut participer au chantier. L'idée est de se familiariser avec un savoir-faire.

Jacques SEGUELAS, délégué de Val-de-Sos, demande si la durée des chantiers est limitée.

Elodie ROULIER explique que les chantiers-écoles sont des formations d'une semaine qui sont destinées à former les entreprises locales, afin qu'elles puissent ensuite répondre à des appels d'offres, par exemple pour le site de Goutets.

Olivier RATON, Conseiller Départemental, souligne que comme évoqué lors de comités syndicaux précédents, il est nécessaire d'associer la jeunesse à toutes les initiatives du PNR, les jeunes ont besoin de découvrir de nouveaux métiers et sont demandeurs sur tous les sujets environnementaux.

Elodie ROULIER explique que les formations se font en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le lycée professionnel Aristide Bergès a été sollicité pour participer à la démarche.

Le Président rappelle que le SMPNR encourage les idées et les initiatives, il souhaite mettre en place des conventions avec les lycées et collèges, pour présenter le PNR, ses actions, les enjeux du territoire.

Jean-Claude RIVIERE, Président des Amis du Parc, rappelle que l'opération « un chemin, une école », perdure depuis environ 15 ans et représente un partenariat très important avec les écoles. Les enfants s'approprient les sites et les paysages sur lesquels ils ont travaillé. Le dernier sentier a été inauguré à Cadirac en juin 2024.

Elodie ROULIER rappelle que les projets seront sélectionnés par un comité de sélection. Ils devront être réalisés au plus tard en 2026.

Les deux appels à projet détaillés sont disponibles auprès d'Amal BERAÏCH, chargée de mission urbanisme, au 06 76 86 26 07 ou sur [a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr) et doivent être complétés par les collectivités intéressées puis envoyés au SMPNR **le 20 mars 2025 au plus tard.**

### Energies renouvelables : constitution de la société de vente de chaleur bois ariégeoise (réf. Charte art. 8.3 et 8.5)

Marie-Pierre EYCHENNE souligne que les dépenses de chauffage sont plus que jamais un enjeu majeur pour les collectivités et les particuliers. Elle rappelle que le SMPNR travaille depuis un peu plus de deux ans pour développer une solution facilitée et fiabilisée permettant d'installer et d'exploiter des chaudières et réseaux de chaleur fonctionnant aux plaquettes forestières locales. Cette solution a été présentée en Comité syndical en juin 2023 : la vente de chaleur bois clé en main.

Plusieurs communes se sont déjà montrées très intéressées par ce nouveau service, avec des études de faisabilité confirmant la pertinence des projets : à Tarascon-sur-Ariège, La Bastide de Sérou et Le Mas d'Azil. La commune de Tarascon-sur-Ariège prévoit de lancer un appel d'offres d'achat de chaleur dès le mois de janvier 2025 pour desservir deux écoles, le centre culturel et plusieurs bâtiments communaux.

Il convient donc à présent de créer juridiquement la société qui va réaliser les projets. Elle s'appuie sur des partenariats techniques et financiers solides. Elle s'appellera « LENIA » et sera domiciliée à la Ferme d'Icart à Montels. Pour participer

à la gouvernance de ce nouvel opérateur pour le territoire et soutenir son émergence, il est proposé de prendre des parts dans cette société.

Alex MIROUSE, Maire délégué de Clermont, demande si les communes intéressées par l'offre de vente de chaleur n'ont vraiment aucun investissement à réaliser et qui couvre le déficit d'investissement.

Elodie ROULIER explique qu'ESTERA est une société des Hautes Pyrénées qui fonctionne selon les mêmes principes, dont l'expérience a profité au projet de vente de chaleur en Ariège et qui devient l'un des actionnaires importants de LENIA. Leurs installations fonctionnent bien et les communes sont satisfaites des services rendus. Elle précise que LENIA est une structure qui n'a pas de but lucratif, éligible au fonds de l'ADEME et soutenue par l'AREC Occitanie. Les contrats d'achats de chaleur sont établis pour 15 à 20 ans, les prix sont établis pour 15 ans, avec une variable de + ou - 5 %. LENIA prend en charge l'étude de faisabilité, la conception, la construction et la maintenance ainsi que l'adaptation au réseau si nécessaire. Toutes les collectivités peuvent rentrer dans le capital de cet opérateur. Un projet d'installation s'amortit sur 15 ans, pour LENIA les quatre premières années seront déficitaires et deux chantiers doivent être réalisés par an.

Le Président propose de passer au vote.

**Le Comité syndical décide à l'unanimité la prise de participation dans la société LENIA.**

## **POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS**

Jocelyne FERT invite les membres de l'Assemblée à participer aux prochaines réunions de la commission Santé environnement, qui auront lieu le lundi 16 décembre à 18h et le lundi 20 janvier à 17h30 à la Ferme d'Icart

Pour toute information, contacter Isabelle CAMBUS, chargée de projet santé environnement au 06 79 67 96 20 ou [i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

Le Président invite les membres de l'Assemblée à partager un moment convivial après la réunion, en goûtant aux douceurs préparées par Armelle MORIEUX, de Nature & Papilles à Foix.

## **CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES**

Le Président annonce que le prochain comité syndical aura lieu mi-février 2025 et clôt la séance.

Le Président

Kamel CHIBLI

